

Quand Émile de Laveleye signait Émile Saint-Sixte

Michel Dumoulin

La Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique attribue tous les six ans le prix Émile de Laveleye (1822-1892) destiné à récompenser « un savant dont l'ensemble des travaux aura fait faire des progrès importants à l'économie politique et à la science sociale, y compris la science financière, le droit international et le droit public, la politique générale ou nationale ».

Ce large éventail de sciences sociales dont des spécialistes sont susceptibles d'être couronnés par ce prix créé en 1895, soit trois ans après la mort d'Émile de Laveleye, est significatif de l'activité intellectuelle tous azimuts de celui dont le souvenir est ainsi perpétué. Dans le même temps, ce souvenir s'est considérablement estompé du fait de la grande variété des pôles d'intérêt du personnage et de ses domaines de compétence. Ceci expliquant que de Laveleye n'ait pas fait école car il importe de ne pas confondre chez ceux qui se réclameront de lui – Ernest Mahaim (1865-1938), Maurice Wilmotte (1861-1942) et quelques autres – ce qui relève d'une piété quasiment filiale à l'endroit de l'homme avec le souci de transmettre un corpus de concepts et de méthodes, pierre angulaire d'une école.

S'inscrivant dans le cadre de la préparation d'une biographie du personnage, cette contribution traite d'une étape dans son parcours à laquelle ses biographes n'ont que peu ou pas prêté attention dans la mesure où l'aura nationale et internationale dont il jouit durant le dernier tiers de sa vie, et l'écho qui en subsistera, sont tels que la trajectoire de ce grand intellectuel n'échappe pas à une reconstitution téléologique privilégiant précisément ce dernier tiers. La preuve en est qu'il n'existe actuellement qu'une seule biographie retraçant l'ensemble de son parcours. Elle est due à Eugène Goblet d'Alviella (1846-1925), auteur de la notice, longue de 200 pages, consacrée à son ami dans l'annuaire de l'Académie de 1895¹.

1. Un océan de papier

Fort de ces constats, nous avons revisité la bibliographie des œuvres d'Émile de Laveleye en les classant par thèmes et, si nous osons l'expression, par dates d'entrée en scène dans l'ensemble du corpus. Celui-ci comporte 120 livres et brochures substantielles, 300 articles de revues dont pas loin de la moitié se répartit entre les quatre titres auxquels il a le plus collaboré, à savoir, dans l'ordre, la *Revue des Deux Mondes* (46), la *Revue de Belgique* (42), la *Contemporary Review* (18) et la *Fortnightly Review* (16). Sans s'arrêter sur la myriade de longs articles publiés dans la presse belge et étrangère – de *L'Indépendance belge* au *Temps* ; du *Journal des Débats* au *Times* – il

¹ GOBLET D'ALVIELLA G., « Notice sur Émile-Louis-Victor de Laveleye », dans ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Annuaire 1895*, Bruxelles, 1895, p. 45-246. La notice sera ensuite publiée sous le titre *Émile de Laveleye, sa vie et son œuvre*, Bruxelles-Paris, Muquardt-Alcan, 1895.

importe de souligner deux choses encore. D'une part, l'œuvre de Laveleye a fait l'objet de plus de 120 traductions réparties entre 15 langues. D'autre part, il a entretenu tout au long de sa vie une correspondance dont l'ampleur défie l'imagination.

L'immersion dans cet océan de papier permet de relever que de Laveleye n'a qu'exceptionnellement eu recours à l'anonymat – il l'observe à six reprises dans l'éphémère *Flandre libérale* en 1847-1849, nous y reviendrons – tandis que l'utilisation d'un pseudonyme – Émile Saint-Sixte – à trois reprises en 1856 et 1857, ne manque pas d'interpeller. Nous verrons que le contenu de ces trois articles peut expliquer pourquoi de Laveleye renonce, ou feint de renoncer, à l'usage de son patronyme. Mais avant d'en dire davantage au sujet de leur contenu, il est indispensable de rappeler quelques éléments susceptibles de permettre de mieux appréhender ce qu'ils révèlent du tournant pris par la vie et l'œuvre de leur auteur.

2. Paris, Louvain et Gand

Émile de Laveleye qui était très profondément lié à sa mère Julie van Lede (1799-1876), personnage fascinant à bien des égards, doit à celle-ci, sans doute conseillée par l'historien Henri Moke (1803-1862), d'avoir effectué, de l'automne de 1836 à l'été de 1840, les quatre dernières années de ses études secondaires au collège royal Stanislas à Paris. Cet établissement dirigé par des ecclésiastiques est connu pour l'excellence de l'enseignement dispensé essentiellement par des laïcs parmi lesquels l'historien Théodose Burette (1804-1847) auquel de Laveleye servira de petite main dans le cadre de la préparation par son professeur d'une *Histoire de France* qui jouit, à l'époque, d'une belle réputation. C'est aussi pendant son long séjour parisien que de Laveleye, en plus de se lier d'une indéfectible amitié avec Émile Templier (1821-1891), futur patron de la maison Hachette, rencontre pour la première fois, en août 1838, François Huet (1814-1869), ancien du collège, venu lui rendre visite à la demande d'Henri Moke dont il était devenu le collègue à l'Université de Gand².

Élève brillant – son nom figure dans la liste des lauréats du prestigieux concours général³ –, de Laveleye, s'il a tiré parti de ses années parisiennes au point de vue intellectuel et moral, en est aussi revenu marqué par la grande différence existant à ses yeux entre l'ouverture d'esprit et la vaste culture des ecclésiastiques qu'il a côtoyés et « la plupart des prêtres de chez nous »⁴.

Rentré en Belgique en 1840, il est inscrit en candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit à l'Université catholique de Louvain. Candidat en 1841, il ne présente pas l'examen l'année suivante pour la bonne et simple raison qu'il a été exclu de l'Université. Sans entrer dans le détail de cet épisode pudiquement tu par ses biographes, notons néanmoins que, dès l'été de 1841, il désespère d'avoir encore trois ans à passer à Louvain où « la stupidité domine ». Et de chercher la tutelle intellectuelle dont il ressent le manque auprès d'Henri Moke et, surtout, de François Huet qui lui fait « comprendre un peu ce que sont les études philosophiques, ce qu'ici à Louvain je n'ai jamais seulement deviné ». Pourvu de la « liste analytique et raisonnée » que lui fournit le professeur de Gand, le jeune étudiant se met à lire les philosophes anciens et modernes et, écrit-il à sa mère, « enfermé chez moi, je me ferai hermite [sic] pour échapper à l'influence de Louvain »⁵.

Un mot s'impose ici à propos de François Huet qui a joué un si grand rôle dans la formation d'Émile. Élève à Stanislas, il est disciple de Jean-Baptiste Bordas-Demoulin (1798-1859),

² DE LAVELEYE É., *Lettres et souvenirs*, Paris-Verviers, Gilon, 1894, p. 26.

³ CHAUVIN V., *Histoire des lycées et des collèges de Paris*, Paris, Hachette, 1866, p. 169.

⁴ *Lettres et souvenirs*, op. cit., p. 31.

⁵ *Ibid.*, p. 54.

théoricien du christianisme social cherchant à concilier les doctrines de la Révolution avec la tradition religieuse. C'est cette orientation qu'il suivra, insistant sur le rôle essentiel à ses yeux du libéralisme religieux et politique et en tentant de concilier les droits de l'individu avec ceux de la collectivité. Croyant au développement progressif de l'homme, il réserve aussi dans son système une part importante au devoir de ceux qui savent et possèdent vis-à-vis de ceux qui sont ignorants et miséreux.

À Louvain, le jeune de Laveleye, suivant le plan dressé par celui qui passera bientôt pour un dangereux révolutionnaire, s'adonne aux « mauvaises lectures ». Celles-ci et certaines discussions auxquelles elles donnent sans doute lieu ne sont bientôt plus un mystère pour le vice-recteur d'une université qui est alors en proie, comme l'a fort bien montré Roger Aubert, aux accusations que les ultramontains portent contre un enseignement des idées jugé beaucoup trop laxiste⁶. Sommé de suivre les devoirs de sa religion, de Laveleye ne plie pas et fait l'objet d'une mesure d'exclusion. Bien que réintégré à la suite des démarches de sa mère, il recommence donc sa première année de licence en droit. Mais l'infamie que constitue l'affaire le décide à s'inscrire à Gand en janvier 1843.

À Gand, de Laveleye retrouve Moke et Huet, suit les cours de François Laurent (1810-1887), et noue une forte amitié avec une brochette de beaux esprits parmi lesquels Gustave Callier (1819-1863), futur professeur de métaphysique et de morale à Gand, Jean Stecher (1820-1909), futur professeur de langues et de littératures classiques à l'Université de Liège où il sera son collègue, Paul Voituren (1824-1891), Constant Leirens (1813-1886) qui, associé à Léon Walras, sera l'apôtre du mouvement coopératif, etc.

Ces jeunes gens et quelques autres, réunis autour de Huet et Moke, forment à partir de 1846 un cercle de discussion connu sous le nom de Société Huet qui est notamment à la base de deux initiatives éditoriales : l'éphémère *Flandre libérale* déjà citée et *De Broedermin* qui paraîtra de 1848 à 1859. Émile de Laveleye collabore aux deux publications dans la foulée des événements de 1848 qui ont sur lui, comme sur beaucoup d'autres, un effet d'électrochoc. En effet, s'étant jusque-là cantonné à la publication d'études littéraires, historiques et de critique d'art, il s'enflamme pour la révolution parisienne et ses suites immédiates. Après s'être associé publiquement, à la suite de Huet, à la souscription ouverte à Gand en faveur des victimes de février⁷ – une affaire qui aura de lourdes conséquences –, il est à Paris en mai et juin. Il y assiste aux débats de l'Assemblée. Il lit Proudhon (1809-1865)⁸ qui vient de publier *L'organisation du crédit et de la circulation* (31 mars 1848) et *La solution du problème social* (22 au 26 mai 1848), et se prépare à proposer aux députés dont il est devenu le collègue le 4 juin une réforme proprement révolutionnaire de l'impôt sur le revenu, traduisant ainsi dans la pratique sa formule de 1840 selon laquelle « la propriété, c'est le vol ».

Son engouement pour Proudhon, « homme sérieux (...), le seul que vous ayez en France », écrit-il à son ami Templier, le conduit à souhaiter travailler avec lui car « quand on a lu ce gaillard-là, tout le reste vous paraît bien mesquin ». Bref : « Proudhon, c'est l'avenir »⁹. Dans la foulée, apportant ainsi une réponse à sa mère qui lui pose la question de savoir s'il « n'abhorre pas ce Satan, cet orgueilleux, ce vaniteux, cet effronté, cet abominable Proudhon », il annonce qu'il prépare un « séditieux pamphlet »¹⁰. Il le publie en 1848 encore, et en reprend des éléments l'année

⁶ AUBERT R. e.al., *L'Université de Louvain, 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, (1976), p. 226-227.

⁷ « François Huet (1835) », dans UNIVERSITE DE GAND, *Liber Memorialis. Notices biographiques. Tome 1 : Faculté de philosophie et lettres. Faculté de droit*, Gand, Vanderpoorten, 1913, p. 105.

⁸ Documentation de l'auteur (dorénavant doc.), Julie Van Lede à Émile de Laveleye, 6 mai 1848.

⁹ *Lettres et souvenirs, op. cit.*, p. 75-76. Le nom du destinataire de la lettre n'est pas mentionné. Il l'est en revanche dans DE LAVELEYE É., *Lettres intimes*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1927, p. 116.

¹⁰ Doc., Julie Van Lede à Émile de Laveleye, 8 juin 1848.

suiuante dans *La Flandre libérale*¹¹. Consacré à l'armée et à l'enseignement, ce brulot prône le désarmement de la première, son emploi à des travaux d'utilité publique et l'attribution à l'enseignement des moyens budgétaires économisés. C'est encore à *La Flandre libérale* qu'il confie, après un long commentaire des lettres de Michel Chevalier sur la question sociale¹², une étude sur le communisme¹³ et une autre sur le socialisme¹⁴. Il complète le tout, en 1851, par un essai consacré au Sénat belge dans lequel il expose les raisons qui à ses yeux justifient la suppression de la Haute Assemblée dont son père, soit dit en passant, était jusqu'il y a peu, un des éligibles¹⁵. Quant à sa mère, dressant le bilan des écrits de son fils, elle s'exclame : « Quel dommage qu'en Belgique tu te sois teint et compromis ainsi ! »¹⁶.

3. Une période de silence

Après son étude consacrée au Sénat, Émile de Laveleye ne publie plus rien jusque 1856. Ses seules manifestations publiques sont en effet des conférences portant sur des sujets qui en principe ne fâchent pas, tel « le drame antique et le drame moderne »¹⁷ ou encore « les origines et les caractères de la littérature provençale »¹⁸. Le choix de ces thèmes fournit l'occasion de souligner combien de Laveleye les affectionne, lui qui parallèlement à ses études économiques et sociales a aussi publié, depuis 1844, un ouvrage portant sur l'histoire de la langue et de la littérature provençales et un autre sur les rois francs, le tout sans dédaigner la critique artistique. Sans entrer davantage dans le détail de cette autre facette de son œuvre, gardons-la cependant présente à l'esprit car elle le forcera bientôt à un choix.

Les causes du long silence observé entre 1851 et 1856 ne sont que peu ou pas documentées. Bornons-nous donc à dire que, comme souvent, elles sont multiples et qu'il en est de prochaines et de lointaines. Nous en distinguons trois :

- En 1850, Huet est déclaré émérite – il a 36 ans – et regagne la France. La souscription publique de mars 1848, les soupçons pesant sur l'animateur de la Société Huet, « agent actif de propagande républicaine », et les « rêveurs républicains » qui la fréquentent, ont alerté la société bienpensante, puis les autorités publiques et enfin le roi¹⁹. L'affaire prenant de l'ampleur, le ministre de l'Intérieur Charles Rogier décide d'en finir au nom de considérations politiques et met prématurément un terme à la carrière académique de Huet. Cette affaire laissera des traces puisque de Laveleye se verra encore hargneusement attaqué au moment de sa nomination à Liège en 1863 sur la base de sa participation à la fameuse souscription²⁰ ! Dès lors, même si l'étude sur le Sénat est publiée après la mise à pied d'un de ses mentors, il a senti le souffle du boulet et se tient dès lors sur la défensive, à l'instar des libéraux avancés inquiets face à l'évolution conservatrice du gouvernement dans la foulée de l'échec du « printemps des peuples ».

¹¹ *L'armée et l'enseignement*, Bruxelles, Librairie polytechnique d'Aug. Decq, 1848, puis N.N., « Réforme financière. Du désarmement et de l'emploi de l'armée à des travaux d'utilité publique. Système de M. le lieutenant-colonel Eenens », dans *La Flandre libérale*, n° 9-10, 1849, p. 532-551.

¹² N.N., « Études sociales. Lettres de M. Michel Chevalier », dans *La Flandre libérale*, n° 7-8, 1848, p. 371-428.

¹³ N.N., « Le communisme », dans *La Flandre libérale*, n° 9-10, 1849, p. 477-531.

¹⁴ N.N., « Politique intérieure. Le ministère et les Chambres. Le socialisme », dans *La Flandre libérale*, n° 9-10, p. 591-615.

¹⁵ STENGERS J. (dir.), *Index des éligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1979, p. 128. Yves de Laveleye (1768-1856) est éligible de 1832 à 1846.

¹⁶ Doc., Julie Van Lede à Émile de Laveleye, 3 septembre 1849.

¹⁷ *Lettres et souvenirs*, op. cit., p. 72. Conférence donnée à Bruges en 1851.

¹⁸ *Messenger de Gand*, 9 février 1855.

¹⁹ UNIVERSITE DE GAND, *Liber Memorialis*, op. cit., p. 105.

²⁰ *Le Bien Public*, 28 septembre 1863.

- Émile de Laveleye se marie en 1853 avec Marie-Esther Prisse (1826-1907), fille du général baron Prisse (1788-1856), ancien ministre de la Guerre. Elle est de confession protestante bien que son père soit demeuré catholique. Du fait des liens de son beau-père avec la bonne société de son temps et avec la Cour, il est raisonnable de penser que le jeune marié se devait de garder une certaine réserve pour ne pas dire une réserve certaine. Relevons cependant que le général meurt en 1856, soit l'année au cours de laquelle notre auteur reprend la plume sous un pseudonyme.
- Quand de Laveleye écrit en 1859 au jeune Albert Lacroix (1834-1903) qui vient de se lancer dans le métier de l'édition que « l'esthétique est une étude d'agrément ; l'économie sociale, une étude de devoir car il s'agit du plus grand nombre : je ne me sens pas libre de choisir »²¹, il met en quelque sorte des mots sur le dilemme qui l'a longtemps préoccupé et qu'il ne parvenait pas à résoudre du fait d'un manque de confiance en soi que relève, au fil du temps, à la fois sa mère et Henri Moke²².

4. Rompre le silence

Au regard de ces diverses considérations, il est permis de penser que de Laveleye a bel et bien négocié un tournant décisif dans son parcours entre 1856 et 1859, année de la parution, d'une part, de son étude sur les progrès des peuples anglo-saxons qu'il attribue au protestantisme²³ – ce dont se souviendra Max Weber²⁴ – et, d'autre part, de sa première contribution à la *Revue des Deux Mondes*, consacrée aux forces productives de la Lombardie²⁵ ; ces deux écrits illustrant bien le choix qu'il a opéré et qu'il a confié à Lacroix.

Cette maturation a pris du temps car, comme l'écrit *Le Travail national*, « parti des principes absolus comme il arrive souvent à la jeunesse qui a de la sève, M. de Laveleye descend actuellement la pente (...) mais en faisant un salut d'adieux très poli à ses premières doctrines »²⁶.

Au cours des quelques années qui nous intéressent plus particulièrement, de Laveleye publie, en 1857, un important ouvrage intitulé *Études historiques et critiques sur le principe et les conséquences du commerce international*, travail rédigé en vue de l'obtention du doctorat spécial en droit public et administratif qui lui aurait ouvert la voie d'une nomination à l'université de Gand. Il y renonce, non pas à cause du sujet de la thèse mais bien parce qu'il se convainc, à tort ou à raison, que dans le contexte agité, voire insurrectionnel à certains moments, de 1856-57, son passé militant sera invoqué afin de lui barrer la route.

Dans un deuxième livre qui date quant à lui de 1858, Laveleye apporte sa contribution à la discussion qui fait rage sur la neutralité de l'enseignement par le biais d'une fine analyse des débats parlementaires auxquels a donné lieu la nouvelle loi votée aux Pays-Bas sur l'enseignement primaire²⁷.

Ces deux publications auxquelles il faut joindre celle d'une version considérablement remaniée et complétée de son étude de 1849 sur le communisme²⁸, et celle d'un article substantiel consacré

²¹ Bibliothèque royale Albert I^{er}, section des manuscrits, Mss II 7.755 (57), de Laveleye à Lacroix, 23 novembre 1859.

²² Doc., Henri Moke à Émile de Laveleye, 23 avril 1856.

²³ « Du progrès des peuples anglo-saxons », dans *La Libre Recherche*, t. XIV, 4^e année, 1859, p. 161-203.

²⁴ BENDIX R., « The Protestant Ethic Revisited », dans *Comparative Studies in Society and History*, vol. 9, n^o 3, 1967, p. 266-273.

²⁵ « Les forces productives de la Lombardie », dans *Revue des Deux Mondes*, 49^e année, 2^e période, vol. 24, 15 novembre 1859, p. 436-471.

²⁶ *Le Travail national*, 1^{re} année, n^o 6, 5 avril 1857, p. 36.

²⁷ *Les débats de l'enseignement primaire dans les chambres hollandaises*, Gand, Vanderhaegen, 1858.

²⁸ « Études économiques. Le communisme », dans *La Libre Recherche*, t. XVII, 5^e année, n^o 1, 1860, p. 5-48.

au règne de Louis XIV²⁹, tous deux parus dans *La Libre Recherche* dont il va être question, illustrent bien le fait qu'il n'existe pas de solution de continuité dans le choix des pôles d'intérêt de l'auteur, à savoir : économie, question sociale, enseignement, histoire. En revanche, lui qui s'était bien gardé jusqu'alors de se manifester à ce sujet entre de plein pied dans le vif débat – le terme est faible – qui agite les esprits à propos de ce qui est appelé, pour faire bref, la question religieuse. En d'autres termes, de Laveleye, en plus de se livrer désormais à des « études de devoir », ajoute une matière supplémentaire à celles qui forment le cœur de son œuvre.

5. La Libre Recherche

L'ouverture de ce nouveau chantier se matérialise par la publication de cinq longs articles dans *La Libre Recherche, Revue Universelle*. Fondée à Bruxelles par Pascal Duprat (1815-1885), un Républicain modéré, député des Landes de 1848 à 1851 et proscrit par le décret du 9 janvier 1852, cette revue mensuelle est publiée de septembre 1855 à décembre 1859³⁰. Une bonne centaine d'auteurs, au total, y contribuent. Parmi eux, les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux du philosophe Guillaume Tiberghien (1819-1901), de l'économiste Adolphe le Hardy de Beaulieu (1814-1894) et, surtout, de François Laurent.

Les cinq articles en question sont :

- Plus de 40 pages de critique du livre que Proudhon venait de publier sous le titre *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église* (1858)³¹. De Laveleye, le « disciple » de 1848, s'y montre particulièrement féroce car Proudhon, négligeant de concilier le droit avec la Justice, c'est-à-dire l'étude sérieuse de l'économie politique, et ne cessant d'invoquer l'absolu de tout et en tout « n'est plus que l'organe sibyllin de ce vague sentiment d'une justice meilleure qui est répandu dans le monde » car « l'abondance des images a remplacé la clarté de la pensée et l'enthousiasme prophétique, l'observation scientifique »³².
- L'étude déjà citée consacrée aux progrès des peuples anglo-saxons dans laquelle l'auteur, considérant la conciliation entre le droit et l'économie comme un postulat, lie la liberté politique à l'affranchissement religieux. Illustrant son admiration grandissante pour l'Angleterre et sa curiosité sans fin pour les États-Unis, il écrit que « la cause des progrès moraux de la race anglo-saxonne doit être attribuée à l'influence du sentiment religieux basé sur le protestantisme », et explique la forte croissance démographique et économique de ces deux pays par l'aptitude à la liberté, l'initiative privée et l'esprit d'association qui trouvent leurs racines dans la Réforme « qui fortifie la raison, dispose l'homme à l'épargne, favorise l'instruction, respecte la responsabilité et accroît l'énergie individuelle »³³.
- Un ensemble de trois articles ayant trait à la question religieuse, publiés en l'espace de dix mois sous le pseudonyme d'Émile Saint-Sixte³⁴.

²⁹ « Les coulisses d'un grand règne », dans *La Libre Recherche*, t. XII, 3^e année, 1858, p. 50-78.

³⁰ Elle connaît un bref sursaut en 1860 avec la publication de trois fascicules et disparaît ensuite définitivement.

³¹ « Antinomie », t. X, 3^e année, 1858, p. 341-384.

³² *Ibid.*, p. 383.

³³ « Du progrès des peuples anglo-saxons », *op. cit.*, p. 202.

³⁴ Intitulés respectivement « Essai sur la Réforme catholique », t. IV, 1^{re} année, 1856, p. 186-210 ; « La question religieuse dans les pays catholiques », t. V, 2^e année, 1857, p. 153-185 ; « Le parti catholique en Belgique et la loi sur les fondations de charité », t. VII, 2^e année, 1857, p. 270-292.

6. Émile Saint-Sixte

Arrêtons-nous exclusivement aux trois derniers articles mentionnés. Répondons d'abord à deux questions préalables : pourquoi utiliser un pseudonyme et pourquoi le choix de Saint-Sixte ?

Commençons par la plus facile. Le choix de Saint-Sixte s'explique par le fait que la famille de Laveleye possédait et exploitait un bien foncier à Westvleteren (Flandre occidentale, aujourd'hui intégré à la commune de Vleteren) dénommé Saint-Sixte du nom d'un couvent qui y avait existé sous l'Ancien Régime³⁵.

Le choix d'écrire sous pseudonyme est plus malaisé à expliquer. Certes, la pratique est alors fort répandue mais elle ne saurait à elle seule justifier cette notable exception dans une œuvre aussi fournie. Une deuxième hypothèse est liée à son intention de présenter, comme déjà mentionné, le doctorat spécial en droit public et administratif. D'où le choix de la discrétion mais cette explication devient bancale à partir du moment où il renonce à courir sa chance. Reste une troisième raison possible : ne pas peiner sa mère car comme le révélera la réaction de celle-ci, en 1863, lorsqu'il publie, sans pseudonyme cette fois, ses essais de 1856/1857 dans un recueil³⁶, il est aisé d'imaginer pourquoi il avait fait preuve de prudence quelques années auparavant³⁷. Ajoutons que ce type d'explication ne doit pas prêter à sourire. En effet, à la même époque, Désiré Bancel (1822-1871), proscrit français qui enseigne à l'Université de Bruxelles et est un des fers de lance du rationalisme, s'efforce, par de pieux mensonges de cacher à sa mère catholique pratiquante la véritable teneur de ses conférences bruxelloises³⁸.

Venons-en au contexte et aux circonstances de la publication des trois articles.

1. Climat général³⁹

Le gouvernement unioniste au pouvoir depuis mars 1855 est celui que dirige le catholique modéré Pierre De Decker (1812-1891). À partir de décembre de la même année, la presse ultramontaine monte en épingle le contenu des enseignements de professeurs de l'Université de Gand qu'elle juge blasphématoire. L'affaire prend très rapidement un tour politique. De fil en aiguille, l'évêque de Gand condamne, dans sa « Lettre pastorale sur l'instruction et l'éducation de la jeunesse » du 14 septembre 1856, les enseignements dispensés à l'université de cette ville par François Laurent qui avait nié l'origine surnaturelle du Christianisme dans ses *Études sur l'histoire de l'humanité*, Henri Brasseur (1823-1890) qui dans son cours de droit naturel parle avec enthousiasme de la Réforme, et Auguste Wagener (1829-1896). Le 17 septembre, c'est au tour de l'évêque de Bruges de monter au créneau en déclarant que les universités de Liège et de Gand sont des écoles d'impiété et de vice. Ce qu'on a appelé l'affaire Laurent-Brasseur qui a été abondamment étudiée s'emballe davantage encore. Elle est en partie responsable, avec celle du projet de loi sur la personnalité civile

³⁵ Doc., Julie Van Lede à Émile de Laveleye, 8 avril 1843. Fermé en 1783, le couvent est vendu, les bâtiments sont détruits et les matériaux récupérés (VAN DE PUTTE F., « Histoire du couvent de Saint-Sixte », dans *Annales de la société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale*, t. IV, Bruges, Vandecasteele-Werbroeck, 1842, p. 185-200). À partir de 1831, un prieuré cistercien – érigé en abbaye en 1871 – voit le jour à quelques centaines de mètres de l'emplacement qu'avait occupé l'ancien couvent. Cf. DEMEDTS A., *De abdij van Vlaanderens Westhoek, de Onze-Lieve-Vrouwabdij van Sint-Sixtus te Westvleteren*, Izegem, Strobbe, 1956, 2^e éd., Poperinge, Vansevenant, 1964.

³⁶ *Questions contemporaines*, Paris-Bruxelles, Librairie internationale-Lacroix, Verboekhoven et Cie, 1863.

³⁷ *Lettres et souvenirs*, op. cit., p. 88-90.

³⁸ ERBA A., *L'Esprit laïque en Belgique sous le gouvernement libéral doctrinaire (1857-1870) d'après les brochures politiques*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1967, p. 304, n. 2.

³⁹ Sur le climat général, cf. LORY J., *Libéralisme et instruction primaire, 1842-1879. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, t. I, Louvain, Nauwelaerts, 1979, p. 157-164.

des fondations charitables, dite « loi des couvents », de la chute du gouvernement De Decker en octobre 1857. En effet, en plus d'être intolérable au point de vue de la liberté de pensée – De Decker lui-même déclare à la Chambre, le 27 novembre 1856 : « Je n'admets pas (...) l'Index pour règle (...) qui ne tendrait à rien moins qu'à préparer à la Belgique une génération de crétins »⁴⁰ – la doctrine des évêques est dénoncée en ce qu'elle porte gravement atteinte aux libertés fondamentales inscrites dans la constitution.

2. L'engouement pour l'œuvre de Marnix de Sainte Aldegonde

La dénonciation de Brasseur à cause, notamment, de la propagande en faveur de la Réforme à laquelle il se serait livré, s'inscrit dans un beaucoup plus large mouvement d'engouement pour le XVI^e siècle et plus particulièrement, dans les milieux libéraux progressistes, pour l'œuvre de Marnix de Sainte Aldegonde. Cet élève de Calvin, chantre de la liberté de pensée face à l'Inquisition et compagnon de lutte du Taciturne est une figure emblématique dans l'histoire du protestantisme et dans celle des Pays-Bas. Comme l'a si bien montré John Bartier, la redécouverte de Marnix par un cercle plus large que celui des érudits doit beaucoup à Edgar Quinet (1803-1875), exilé en Belgique dès décembre 1851, et à ceux, Albert Lacroix en tête, qui poussent à la réédition de ses œuvres qui débute en 1857⁴¹.

3. Eugène Sue et Edgard Quinet (1856-1857)

Dans ce contexte général et particulier, épinglons encore la publication, en 1856, des *Essais sur la Réforme catholique* de Jean-Baptiste Bordas-Demoulin et François Huet, les Lettres d'Eugène Sue (1804-1857) sur la question religieuse adressées depuis La Haye, où il est proscrit, au journal bruxellois *Le National* (anciennement *La Nation*), la réponse à celles-ci d'Edgar Quinet intitulée *Lettre sur la situation religieuse et morale de l'Europe* qui précède la publication, par le même auteur, dans *La Libre Recherche* de mai 1857, de *La révolution religieuse au XIX^e siècle. Introduction générale aux œuvres de Philippe de Marnix*, bientôt reproduit en tête du premier volume des œuvres complètes de celui-ci.

4. La position d'Émile de Laveleye

La position d'Émile de Laveleye dans ce paysage politique et intellectuel à tout le moins mouvementé est tout d'abord marquée, comme chez un bon nombre de libéraux progressistes de sa génération, par la réaction catholique à outrance dans tous les pays d'Europe suite à ce qu'ils nomment « le crime du 2 décembre ». Resté nostalgique de 1848, révolution qui a échoué car mal préparée⁴², Laveleye attribue le succès de la réaction à trois causes :

- Alliance des libéraux modérés avec l'Église dont ils sont toujours les dupes ;
- Incohérence des adversaires des dogmes entre leurs croyances et leurs actions, celles-ci démontrant qu'ils se soumettent malgré tout à l'Église aux grandes étapes de la vie ;

⁴⁰ *Annales parlementaires, Chambre, session 1856-1857*, p. 146.

⁴¹ BARTIER J., « Quinet et la Belgique », dans IDEM, *Libéralisme et socialisme*. Études rassemblées et publiées par Guy Cambier, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, (1981), p. 492-493.

⁴² « La question religieuse », *op. cit.*, p. 164.

– Guerre inintelligente déclarée par les libéraux modérés et par un grand nombre de radicaux et de libres penseurs au protestantisme alors que celui-ci, basé sur le libre examen, développe la Raison.

Face au catholicisme qui triomphe, que faut-il faire ?

Bordas-Demoulin et Huet prétendent qu'il est réformable. De Laveleye n'y croit pas car l'Église pervertie par ses ministres est devenue une « immense et effroyable lèpre »⁴³ et « le clergé ne voulant pas immoler sa foi à l'humanité est prêt à immoler l'humanité à sa foi »⁴⁴. Le catholicisme n'est donc « pas seulement une doctrine, c'est un ennemi, c'est l'ennemi de la civilisation moderne »⁴⁵. Il faut donc en repousser la domination dans la mesure où le clergé :

– Condamne les libertés garanties par la constitution belge.

– Exerce dans le pays une action prépondérante qui pénètre partout.

– A renversé par l'insurrection, dans l'espace de 40 ans, Joseph le philosophe, et Guillaume le protestant pour crime de libéralisme, en attendant, sous-entend l'auteur, de faire d'autres victimes⁴⁶.

À ces trois motifs, il ajoute que le bilan économique des catholiques est désastreux comme le démontre les études d'économie politique, « la plus impartiale des sciences »⁴⁷.

Au-delà de cette argumentation, de Laveleye considère qu'à force de dogmes et d'anathèmes, le catholicisme rend impossible l'unité de l'espèce humaine⁴⁸ alors que celle-ci « a soif de justice et de vérité. Plus de lumière, plus de lumière encore ! Plus de charité, plus de charité encore ! » s'exclame-t-il⁴⁹. À ses yeux, ceci n'est pas une exhortation mais une exigence car, explique-t-il, « une formidable épreuve se prépare pour l'humanité car de toute part la croyance à la révélation s'écroule (...). L'autorité si commode d'un texte ou d'un homme infaillible nous échappe sans retour. Nous voilà seuls en face de l'Infini. Nous sommes au bord d'une époque pleine de mystère »⁵⁰.

Laveleye ne veut et ne peut pas suivre le rationalisme pur d'Eugène Sue qui proclame que tout culte, toute religion, est aux yeux de la raison une aberration profonde et un mal. En effet, « si notre être embrasse le néant comme sa naturelle fiancée, alors tout est fini »⁵¹ et « il ne reste que le matérialisme qui est la mort de la civilisation ». Et d'ajouter : « Parler [de celle-ci] à un matérialiste contemporain, à un habitué de la Bourse, rompu aux reports, en quête du million : il vous rira au nez »⁵².

L'avenir n'appartenant ni au catholicisme qu'il faut détruire, ni à l'athéisme, synonyme pour lui de matérialisme⁵³, il faut alors à l'homme, affirme de Laveleye, une autre religion, révélée ou non. Son raisonnement respecte trois étapes.

En premier lieu, il faut conserver une religion qui doit contenir essentiellement : 1°) la prédominance de l'esprit sur celle des sens, 2°) l'obligation de tendre à la perfection et 3°) la pratique de la charité. À ce sujet, il précise : « Ce n'est pas l'aumône seule que la charité impose. Elle ordonne que nous travaillions à faire arriver le règne de l'ordre et du droit ; à relier les nations

⁴³ « Essais sur la réforme », *op. cit.*, p. 190.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 204.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 185.

⁴⁶ « Le parti catholique », *op. cit.*, 290.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 291.

⁴⁸ « Essais sur la Réforme », *op. cit.*, p. 208.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 210.

⁵⁰ « La question religieuse », *op. cit.*, p. 159.

⁵¹ *Ibid.*, p. 160.

⁵² *Ibid.*, p. 161.

⁵³ *Ibid.*, p. 164.

entre elles par l'abolition des préjugés, des entraves, des distances qui les séparent ; à éclairer nos semblables encore abîmés dans l'ignorance et les ténèbres »⁵⁴.

Ensuite, fidèle en cela à Huet dont *Le Règne social du Christianisme* date de 1853, de Laveleye considère que celui-ci est une loi morale, ce qui autorise à dire, s'opposant évidemment et radicalement à Proudhon, que l'idée socialiste est fille de l'idée chrétienne. Le socialisme est le christianisme évangélique, la science sociale est corollaire du Nouveau Testament. D'ailleurs, le plus grand ennemi de l'Église romaine n'est-il pas Jésus-Christ⁵⁵?

Enfin, fort de sa conviction qu'il faut conserver une religion et qu'il faut retourner à l'Évangile, Laveleye rejoint Quinet qui propose un compromis entre Raison et Christianisme. Mais il ajoute immédiatement que ce compromis fait du protestantisme la forme religieuse naturelle du Christianisme. De ce point de vue, la voie était ouverte à d'ultérieurs développements dans la vie et l'œuvre d'Émile de Laveleye qui, on le sait, adhéra en 1878, soit après le décès de sa mère, à l'Église réformée et lancera, avec Eugène Goblet d'Alviella, le mouvement connu en Belgique sous le nom de protestantisme libéral⁵⁶.

7. Conclusion

Les années 1856/1859 constituent une charnière essentielle dans le parcours d'Émile de Laveleye dont l'aura acquise pendant le dernier tiers de sa vie, et la mémoire qui en a été perpétuée, a considérablement brouillé sa période de formation, de révolte, de doute et finalement de profession de foi non pas tant, en finale, dans une Église, que dans la Justice, à commencer par celle devant régner, à ses yeux, dans le domaine économique. Dans ce sens, en rappelant que de Laveleye est nommé à Liège en 1863 pour enseigner cette matière, il semble indispensable de revisiter son œuvre en tenant compte du socle de ses convictions telles qu'affirmées dans les articles qu'il signa Émile Saint-Sixte, par vraie... ou fausse discrétion⁵⁷.

L'auteur

Michel Dumoulin est historien, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique et professeur ordinaire émérite de l'Université catholique de Louvain. Auteur de nombreux travaux consacrés à Émile de Laveleye, il en prépare une biographie.

Résumé

Émile de Laveleye (1822-1892) a produit une œuvre gigantesque dont certaines facettes connaissent aujourd'hui un net regain d'intérêt. Les racines de cette œuvre sont mal connues, notamment celles concernant son approche de la question religieuse dans son rapport avec l'économie politique qui, à ses yeux, est d'abord question de Justice. Une profession de foi qu'il

⁵⁴ *Ibid.*, p. 170.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 176.

⁵⁶ KEULEMANS S., *Le protestantisme libéral en Belgique (1865-1888)*, mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1973, et SAUTTER-KEULEMANS S., « Théophile Bost et le "protestantisme libéral" », dans *Bulletin de la Société royale d'histoire du protestantisme belge*, t. VI, n° 6, juillet-septembre 1975, p. 165-202.

⁵⁷ Article résultant de l'exposé de Michel Dumoulin à la séance de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique du 5 mars 2018.

formule pour la première fois dans une série d'articles publiés sous le pseudonyme d'Émile Saint-Sixte en 1856 et 1857.

Summary

Émile de Laveleye (1822-1892) produced a gigantic work, certain facets of which know a renewed interest today. The roots of this work are badly known, in particular those concerning his approach of the religious issue in relation with the political economy which, for him, is at first question of Justice. A declaration of principles which he formulates for the first time in a series of articles published under Émile Saint-Sixte's pen name in 1856 and 1857.